



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation – Règlement # 194-2021**

Modifiant le règlement 194-2018 relatif aux chiens et aux chats

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 5 octobre 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'intégrer les dispositions relatives au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, sans égard pour l'emplacement de la résidence principale.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 octobre 2021  
Annick Lafontaine  
Greffière